

différence entre codification et simplification

Par **laurieelle**, le **06/11/2009** à **13:12**

j'ai une dissertation a faire sur le sujet suivant " codification et simplification du droit" mais je ne vois pas la différence fondamentale entre les deux notions. merci de m'aider.

Par **FGH007**, le **06/11/2009** à **14:24**

Il est bie beau de dire que tu as une dissert à faire . Mais quelles sont les approches que toi même tu fais?

Avant de dire quoi que ce soit, il faut partir de la terminologie et ce la te paraîtra plus facile. Après avoir défini la codification, défini egament la simplification, et tu verras par toi même la différence.

Par **laurieelle**, le **06/11/2009** à **14:29**

et la difficulté est bien la ! la codification c'est regrouper des textes, des lois dans le même "texte" de code civil, alors que la notion de simplification c'est l'action d'abroger les lois obsolètes. mais je ne sais pas si la codification a été entreprise avant la simplification ou vice-versa.

Par **neverness**, le **06/11/2009** à **19:53**

Brièvement on pourrait dire que le codification représente le fait pour le législateur de regrouper, de légitimer et de porter à la connaissance des sujets du Droit des solutions de problèmes de droit. C'est aussi bete que cela. Alors que la simplification est plutot un processus postérieur à la codification parce qu'il représente le fait de simplifier des textes déjà codifiés.

J'espère avoir été utile typo: unknown type unknown